



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

vin

Question écrite n° 69211

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur la reconnaissance du bassin viticole « Provence ». Suite au décret du 19 décembre 2008 des bassins viticoles, dont l'approche technico-économique permet de faire face aux difficultés générales, les professionnels s'inquiètent d'être rattachés au périmètre englobant tous les vins de la vallée du Rhône et tous les vins produits en Provence. Leur préoccupation porte sur la volonté de mettre en adéquation les produits, leur identité et le marché. Il lui demande de préciser la position du Gouvernement sur la reconnaissance d'un bassin spécifiquement « Provence ».

Texte de la réponse

La filière vitivinicole connaît depuis plusieurs années des difficultés structurelles liées à la diminution de la consommation nationale et à la perte de parts de marché à l'export, malgré une légère expansion de la consommation mondiale. Dans un marché de plus en plus mondialisé et en pleine évolution, les entreprises vitivinicoles devront évoluer pour répondre aux attentes des consommateurs et regagner du terrain à l'export. Le Gouvernement, à la suite des réflexions menées en 2008 par l'ensemble des familles professionnelles viticoles, a mis en place un plan de modernisation de la viticulture qui a, notamment, conduit à rénover les conseils de bassin. Dix conseils de bassin ont été créés. Ils sont le lieu privilégié de débat et de concertation pour la filière viticole. Par ailleurs, dans la perspective de la discussion au Parlement du projet de loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche a souhaité approfondir la réflexion sur la gouvernance de la filière viticole et a chargé M. Jérôme Despey, président du conseil spécialisé viticulture de FranceAgriMer, de cette mission. Dans le cadre de cette mission, M. Despey pilote un groupe de travail national au sein duquel sont associés les représentants des organisations interprofessionnelles viticoles et des conseils de bassin. Les conseils de bassin ont, par ailleurs, été saisis afin d'associer étroitement les bassins à cette réflexion et de nourrir la réflexion du groupe de travail national. Le Gouvernement souhaite que la profession soit force de proposition dans ce projet de rénovation de la gouvernance de la filière viticole. Conscient des particularités de la production viticole de la Provence vis-à-vis des productions de la vallée du Rhône, le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche a reçu, début février, une délégation de professionnels des vins de Provence et a pris note de leur volonté d'une identification « Provence » au niveau des bassins, un produit comme le rosé ayant façonné l'identité du terroir. D'autres paramètres, notamment d'ordre économique, doivent cependant être également pris en compte, par exemple les relations entre l'amont et l'aval de la filière. Le rapport et les propositions de M. Despey sont attendus pour la fin avril. Ce rapport apportera un nouvel éclairage sur l'intérêt d'une évolution des interprofessions mais aussi, le cas échéant, des bassins, en cohérence avec leurs enjeux territoriaux et économiques.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69211

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 2010, page 697

Réponse publiée le : 20 avril 2010, page 4467